

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 février 2018

GRATUITÉ TRANSPORTS SCOLAIRES - (N° 584)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les finances des régions françaises sont déjà difficilement à l'équilibre, notamment en raison de réformes dispendieuses et volontairement ignorantes des réalités économiques de nos terroirs. Il conviendrait que les régions puissent décider, elles-mêmes, de la tarification qu'elles souhaitent instaurer en matière de transport scolaire.

Par ailleurs, la réforme pêcherait par égalitarisme : des situations très différentes existent entre les territoires qui demandent des solutions adaptées.